



## AVIS DE COURSE

# TROPHEE DES GLENAN 2026

*Du 20 au 21 juin 2026*

[www.clubdelavalleedesfous.com](http://www.clubdelavalleedesfous.com)

Avec le soutien de nos partenaires :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

# **TROPHEE DES GLENAN 2026**

## **Club de la Vallée des Fous – Port La Forêt**

### **Grade 5B – du 20 au 21 juin 2026 à Port La Forêt – La Forêt Fouesnant**

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## **Préambule**

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

## **1. REGLES :**

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- Les règlements fédéraux.

## **2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) :**

Les IC seront disponibles **le 19 juin 2026 à partir de 19h00** sur le groupe WhatsApp créé pour l'occasion.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au club house du Club de la Vallée des Fous.

## **3. COMMUNICATION :**

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp créé pour l'occasion dont le lien est disponible ci-après :

Trophée des Glénan 2026  
Groupe WhatsApp



**[NP][DP]** Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS :

### 4.1. Admissibilité

L'épreuve est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e, 4e ou 3e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur,
- pour la catégorie monocoque habitable, à tous les bateaux du système à handicap OSIRIS d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 5.5 mètres,

**A noter que des classements monotypes et doubles pourront être réalisés dès que 5 bateaux d'une classe seront engagés.**

### 4.2. Inscriptions

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail au CVF ([clubdelavalleedesfous@gmail.com](mailto:clubdelavalleedesfous@gmail.com)) au plus tard le 10/06/2026 pour pouvoir profiter du tarif d'inscription réduit.

**Les frais d'inscriptions seront à régler sur place lors de la confirmation d'inscription qui se déroulera le vendredi 19 juin 2026 de 17h00 à 19h00 au club house du CVF à Port La Forêt.**

**A Noter qu'aucune inscription ne sera réalisée les jours de courses. En cas d'impossibilité d'être présent le vendredi 19 juin, il est demandé d'envoyer par mail ([clubdelavalleedesfous@gmail.com](mailto:clubdelavalleedesfous@gmail.com)) la fiche d'inscription entièrement renseignée et d'envoyer un chèque à l'ordre du CVF pour confirmer l'inscription avant le 10 juin. En cas d'annulation de l'épreuve, le chèque sera réexpédié à son émetteur.**

### 4.3. Documents exigibles à l'inscription :

#### 4.3.1. Pour les concurrents :

- Concurrent majeur : La licence club FFVoile valide avec la mention « compétition » ou « pratiquant » ou d'une licence FFV temporaire valide ,
- Concurrent mineur : La licence club FFVoile valide avec la mention « compétition » ou « adhésion » ou « pratiquant ». Dans ces deux derniers cas, la licence devra être accompagnée de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Il sera également demandé une autorisation parentale.
- Concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, étrangers ou français résidant à l'étranger :
  - ✓ un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - ✓ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - ✓ pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

#### 4.3.2. Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité du voilier.

## 5. DROITS A PAYER

### 5.1. Les droits sont les suivants :

Classe	MONTANTS INSCRIPTION	
	Si inscription avant le 14/06/2026 inclus	Inscription au-delà du 14/06/226
Habitables	60€	80€

## 6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7. PROGRAMME

### 7.1. Confirmation d'inscription :

Date	De	À
19 juin 2026	17h00	19h00

### 7.2. Jours de course :

Dates	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes
Samedi 20 juin	10h30	Toutes
Dimanche 21 juin	9h00	Toutes

Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

## 8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

[DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de samedi 20 juin 8h00. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 9. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtiers, construits ou de type run de vitesse. Si les conditions météo le permettent, le comité de course engagera les flottes habitables sur le petit et/ou le grand tour des Glénan.

Si les conditions météo l'imposent, le comité de course pourra modifier les parcours.

## 10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11. CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

- Classement monotype :

Un classement monotype pourra être réalisé dès qu'au moins 5 bateaux monotypes d'une série seront engagés

- Classement « double » :

Un classement spécifique pour navigation en double pourra être réalisé dès qu'au moins 5 bateaux présentant un équipage de 2 personnes seront engagés.

## 12. IDENTIFICATION DES BATEAUX

Un bateau peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification avant la première course.

## 13. EMLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Port La Forêt.

## 14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 15. PROTECTION DES DONNÉES

### 15.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 15.2. Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 17. PRIX

Des prix seront distribués

## 18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Le port des brassières de sécurité est obligatoire pour tous les équipiers.**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Club de la Vallée des Fous : [clubdelavalleedesfous@gmail.com](mailto:clubdelavalleedesfous@gmail.com)



# ANNEXE HORAIRES DES MAREES

## Concarneau

**Vendredi 19 Juin 2026**

UTC+2 Semaine 25

47°52' N  
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Premier croissant de lune

Coucher du soleil : 22h12

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		02h38			0,92m				
PM	83	08h49	06h11	01h01	4,62m	3,70m	0,31m	0,93m	1,85m
BM		14h53	06h04	01h00	1,20m	3,42m	0,29m	0,86m	1,71m
PM	79	21h07	06h14	01h02	4,80m	3,60m	0,30m	0,90m	1,80m

**Samedi 20 Juin 2026**

UTC+2 Semaine 25

47°52' N  
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Premier croissant de lune

Coucher du soleil : 22h12

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		03h30	06h10	01h01	1,13m	3,27m	0,27m	0,82m	1,64m
PM	74	09h40	06h06	01h01	4,40m	3,01m	0,25m	0,75m	1,51m
BM		15h46	06h13	01h02	1,39m	3,18m	0,27m	0,80m	1,59m
PM	69	21h59			4,57m				

**Dimanche 21 Juin 2026**

UTC+2 Semaine 25

47°52' N  
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Premier quartier de lune

Coucher du soleil : 22h12

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		04h23	06h11	01h01	1,38m	2,82m	0,24m	0,71m	1,41m
PM	64	10h34	06h08	01h01	4,20m	2,60m	0,22m	0,65m	1,30m
BM		16h42	06h12	01h02	1,60m	2,73m	0,23m	0,68m	1,37m
PM	59	22h54			4,33m				



Horaires des marées - <https://maree.info> © 2002-2026 - Mise à jour le 11 octobre 2023 - Conditions d'utilisation et de reproduction - Cookies  
D'après les prédictions des marées officielles © SHOM - mise à jour 06/2016 - Licence n°20/2015 - webmaster@frbataux.net